Amendements relatifs à la politique publique F



Présentée par Jean Burgermeister

Concerne: PL 12576-A

Fonctionnement

F01 – Enseignement obligatoire et orientation Nature 30 – Charges de personnel

+ 7'982'000 F

Couverture: Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹II est perçu:

- a) <u>96,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) <u>85,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

+ 59'520'000 F

Plus d'élèves = plus de moyens

L'éducation obligatoire doit faire face à une augmentation du nombre d'élèves et à l'évolution des besoins.

		žilodi i	PROJET DE E	PROJET DE BUDGET 2020	SHLOW	TOT	TOTAL DES		ETP	PROJET DE E	PROJET DE BUDGET 2020
Programme	Nature	allagin	OHVDOED	L		AMENI	DEVENIE	Toohn	Total	AME	DEVENIE
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	lecnn Budg.	lotal	CHARGES hors 37 et 39	hors 47 et 49
			2'163'891'435	80'062'882		14'994'059		•	187.4	2'178'885'494	80'062'882
					Amendement du Conseil d'Etat visant à réintroduire les +74.0 etp supprimés, soit :						
					Croissance démographique (+66.4 etp) + 316 élèves à l'enseignement primaire à la rentrée 2019 (+20 etp) + 850 élèves à l'enseignement primaire à la rentrée 2020 (+57.5 etp) - 120 élèves au cycle d'orientation à la rentrée 2020 (-12.6 etp) + 4 élèves en situation de handicap au bénéfice d'assistants à l'intégration scolaire (+1.5 etp)						
F01				. —	Projets autofinancés (+1 etp) Assistants à l'intégration scolaire facturés au GIAP (+3.5 etp) Résorption des réserves de carrières des enseignants du secondaire I (-2.5 etp)						
Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel			Projets (+15.2 etp) Troisième période de gymnastique au cycle d'orientation à la rentrée 2020 (+11.4 etp) Formation des enseignants à l'enseignement informatique à l'école obligatoire (+2.5 etp). A noter que suite au retrait des PL numériques 12494 et 12495, les 3.5 etp mentionnés dans les PL pour le DIP ont été retirés du projet de budget. Déploiement de Go-apprentissage à trois nouveaux collèges du cycle d'orientation (+2.1 etp, dont 1.6 etp au programme F02 et 0.5 etp au programme F01)	5.121'383		.gpnq	74.0		
					Evaluation standardisée des besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap / obligation fédérale (+0.9 etp) Mesure d'économie (-8.7 etp) I imitation de l'accès des élèves frontaliers aux écoles genevoises (-8.7 etp.)						
					Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances qui équivaut à -907'627 pour le programme F01, soit :	-					
F01 Enseignement obligatoire et orientation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Nouveaux besoins inscrits au PB2020 (+448'787 francs) Fournitures scolaires et moyens d'enseignement pour faire face à la croissance démographique (+401'837 francs) Camps et sorties scolaires pour faire face à la croissance démographique (+35'000 francs) Réallocations entre programmes (+11'950 francs)	907'627		pndg.			
					Réduction linéaire opérée par rapport au budget 2019 (+458'840 francs)						

Présentée par Cyril Mizrahi

Concerne: PL 12576-A

TEXTE

Fonctionnement

Politique F01, nature 30, augmentation de F 462'182

Renforcement du dispositif des AIS (assistant-e-s à l'intégration scolaire) de +7 ETP auxiliaires. Modeste mesure en direction de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, suite à l'acceptation de la motion 2247 à ce sujet par le Grand Conseil le 5 décembre 2014.



Annule et remplace la précédente version

DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne: PL 12576-A

Fonctionnement

F01 Enseignement obligatoire et orientation Nature 30

+414'000 F

Couverture: Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹II est perçu:

- a) <u>96,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) <u>85,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales
 - + 59'520'000 F

A quoi bon draguer le MCG s'il massacre le budget ?

NON à l'économie mesquine du Conseil d'Etat sur le dos des élèves frontaliers

Du personnel supplémentaire pour revenir sur la limitation d'accès des élèves résidant en France aux écoles genevoises



Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique : F Formation

Programme: F01 Enseignement obligatoire et orientation

Nature: 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Montant: + CHF 3'000'000

Exposé des motifs : Pour le financement de la gratuité des camps et sorties scolaires à l'école primaire.

ETP PROJET DE BUDGET 2020	NUS Techn Total CHARGE et 49 Budg. hors 37 et	187.4 2'178'885'494 80'062'882			budg. 18.6				. ppnqg.	
TOTAL DES	CHARGES REV	14'994'059			1.049.214				1,058,031	
MOTIES			Amendement du Conseil d'Etat visant à réintroduire les +18.6 etp supprimés, soit :	Croissance démographique (+2.3 etp) + 59 élèves à l'enseignement secondaire II (+2.3 etp)	Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (+4.7 etp) Dépoiement de Go-apprentissage à trois nouveaux collèges du cycle d'orientation (+2.1 etp., dont 1.6 etp au programme F02 et 0.5 etp au programme F01) Prospection de nouvelles places d'apprentissage (+0.7 etp) Accueil et suivi des jeunes dirigés vers CAP Formations (+0.7 etp) Soutien des élèves fragiles et gestion des situations complexes dans les écoles de cultures générales (+1.7 etp)	Projets autofinancés (+0.6 etp) Intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire sur le territoire - financé par la Confédération (+0.6 etp)	Projet (+11 etp) Déploiement de deux périodes d'enseignement de l'informatique en première année du Collège à la rentrée 2020 (+11 etp)	Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances qui équivaut à -1'058'031 pour le programme F02, soit :	Nouveaux besoins inscrits au PB2020 (+908'474 francs) Organisation de la Cité des métiers en 2021 (+180'000 francs) Intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire sur le territoire - financé par la Confédération (+122'974 francs) Dépenses générales en lien avec l'enseignement de l'informatique au Collège (+100'000	Refuestion entre nature 30 et 31 du programme F02 pour l'organisation des examens dans le domaine de la metallurgie, de la peinture-plâtrerie et de l'horticulture (+500'000 francs) Réallocations entre programmes (+5'500 francs)
JDGET 2020	REVENUS hors 47 et 49	80,062,882		<u> </u>		= - :			_ 0 _ 110 ,	<u> </u>
PROJET DE BUDGET 2020	CHARGES hors 37 et 39	2'163'891'435								
Àpllé					Charges de personnel				Charges de biens et services et autres charges	d'exploitation
Natire					30				31	
Programme					F02 Enseignement secondaire II et formation continue				F02 Enseignement secondaire II et formation	continue

IDGET 2020 DE	REVENUS hors 47 et 49	80'062'882							
PROJET DE BUDGET 2020 AMENDE	CHARGES hors 37 et 39	2'178'885'494							
Ell	Total	187.4			83.9				
	Techn Budg.	•			budg.			budg.	
TOTAL DES AMENDEMENTS	REVENUS hors 47 et 49								
TOTA	CHARGES hors 37 et 39	14'994'059			4.626.904			062,999	
MOTIFS		2	Croissance démographique (+44.8 etp) Rattrapage de la croissance d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de Rattrapage de la croissance d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap dans Croissance d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement régulier à la rentrée 2020 (+17.6 etp) Extension de 9 places pour le foyer de Mancy destiné aux élèves en situation de handicap mental afin de réduire les listes d'attente (+10.1 etp)	Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (+5.9 etp) Extension de 4 places pour le centre thérapeuthique de jour pour adolescents afin de résorber les listes d'attente (+2.8 etp) Soutien des élèves les plus fragiles de l'enseignement secondaire II avec le déploiement de deux équipes pluridisciplinaires à la rentrée 2020 (+3.1 etp)	Projet autofinancé (+3.1 etp) Mise à niveau des ressources dans les consultations médico-psychologique afin de rattraper la forte croissance des consultations de ces dernières années et réduire la durée d'attente (+3.1 etp autofinancés à 70% par les revenus des consultations)	Projets (+30 etp) Déploiement des équipes pluridisciplinaires (notamment des éducateurs) dans l'enseignement primaire afin de favoriser le maintien des élèves présentant d'importantes l'enseignement primaire afin de favoriser le maintien des élèves présentant d'importantes difficultés d'apprentissage ou de troubles du comportement (+14.9 etp) Mise en service du foyer thérapeuthique destiné à accueillir 365]/an 24/24h des adolescents de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques sévères / risque majeur Etat (+9.4 etp) Renforts pédagogiques (+1.9 etp) Adaptation de la proportion de psychologues stagiaires dans le centre d'intervention précoce en autisme (CIPA) / demande OFAS (+1 etp) Renforcement du pôle de formantion pédagogique de l'Office médico-pédagogique (+0.9 etp) Renforcement des ressources humaines de l'Office médico-pédagogique (+0.9 etp) Evaluation standardisée des besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap / Obligation fédérale (+0.9 etp)	Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances qui équivaut à -656'790 pour le programme F03, soit :	Nouveaux besoins inscrits au PB2020 (+285'357 francs) Besoins en dépenses générales (transport, logopédie, repas, etc) en lien avec la croissance du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé(+408'849 francs) Augmentation de la capacité d'accueil du foyer de Mancy (+128'417 francs) Mise en service du foyer thérapeuthique (+42'960 francs) Augmentation de la capacité d'accueil du centre thérapeuthique de jour (+16'225 francs) Réallocation entre nature 30 et 31 du programme F03 (-311'094 francs)	Réduction linéaire opérée par rapport au budget 2019 (+371'433 francs)
JDGET 2020	REVENUS hors 47 et 49	80.062'882							
PROJET DE BUDGET 2020	CHARGES hors 37 et 39	2'163'891'435							
Libellé					Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
Nature					30	psychologiques		<u>د</u>	
Programme					F03 Enseignement spécialisé et prestations médico- psychologiques				

Présentée par Olivier Baud

Concerne: PL 12576-A

Fonctionnement

F03 – Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques Nature 30 – Charges de personnel

+1'001'000 F

Couverture: Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹II est perçu:

- a) <u>96,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) <u>85,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales
 - + 59'520'000 F

Un foyer thérapeutique pour adolescents

Personnel nécessaire à un foyer thérapeutique pour adolescents, qui ont été supprimés en commission

Explications : La droite et le MCG ont sabré tous postes nécessaires au foyer thérapeutique ! Rétablissons-les.



Présentée par Olivier Baud

Concerne: PL 12576-A

Fonctionnement

F04 – Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité Nature 30 – Charges de personnel

+2'000'000 F

Couverture: Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹II est perçu:

- a) <u>96,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) <u>85,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales
 - + 59'520'000 F

Du personnel pour les MNA

Plus de personnel au SPMi pour la prise en charge des MNA



Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique : F Formation

Programme: F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Nature: 30 Charges de personnel

Montant: + CHF 2'000'000

Exposé des motifs : Pour l'encadrement des MNA par le SPMi.



Présentée par Olivier Baud

Concerne: PL 12576-A

Art. 7 Fonctionnement F04 – Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité Nature 30 – Charges de personnel

+1'500'000 F

Couverture: Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹II est perçu:

- a) <u>96,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) <u>85,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales
 - + 59'520'000 F

Plus de personnel au SPMi



Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique : F Formation

Programme: F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Nature: 30 Charges de personnel

Montant: + CHF 1'500'000

Exposé des motifs : Pour la création d'une cellule d'action supplémentaire au SPMi.

PROJET DE BUDGET 2020 AMENDE	REVENUS hors 47 et 49	80'062'882										
PROJET DE I	CHARGES hors 37 et 39	2'178'885'494										
ETP	Total	187.4			7.4							
	Techn Budg.	•			pnqg.						budg.	
TOTAL DES AMENDEMENTS	REVENUS hors 47 et 49											
TOT AMEND	CHARGES hors 37 et 39	14'994'059			782'901						158'012	
MOTIFS			Amendement du Conseil d'Etat visant à réintroduire les 3.6 etp supprimés, soit :	Croissance démographique (+2 etp) L'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement primaire en particulier et la progression des situations complexes engendrent une croissance des ressources du service santé de la jeunesse (infirmière et médecin) (+2 etp)	Projets (+5.4 etp) Evaluation standardisée des besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap / Obligation fédérale (+1.8 etp) Consolidation de l'encadrement du secteur de l'orthodontie du service dentaire dans le	contexte de la mise en service de deux sièges de soins supplémentaires (+1.2 etp) Adaptation des ressources à la croissance des dossiers traités par le Secrétariat à la prédonnais enégalisée (4.0 8 etc)	prodagogie specialiser (1.10.0 etp.) Adaptation des resources à la roissance des dossiers et à l'élargissement du périmètre Adaptation des resources d'autorisation et de surveillance des lieux de placement / demande des missions du service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement / demande	fédérale (+0.8 etp) Banfarramant du nilotana de l'Offina de l'anfance at de la ieunasse afin notamment de	piloter la révision du dispositif de protection des mineurs (+0.8 etp)	Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances qui équivaut à -158012 pour le programme F04, soit :	Nouveaux besoins inscrits au PB2020 (+144'550 francs) Prévention des risques liés au numérique (+150'000 francs) Camps et sorties scolaires pour faire face à la croissance démographique (+15'000 francs) Réallocations entre programmes (-20'450 francs)	Réduction linéaire opérée par rapport au budget 2019 (+13'462 francs)
SUDGET 2020	REVENUS hors 47 et 49	80'062'882										
PROJET DE BUDGET 2020	CHARGES hors 37 et 39	2'163'891'435										
Libellé					Charges de personnel					000000000000000000000000000000000000000	biens et services et autres charges d'exploitation	
Nature					30						£	
Programme					F04 Enfance, jeunesse et soutien à la	parentalite					F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	



Présentée par Emmanuel Deonna, Léna Strasser, Diego Esteban, Caroline Marti

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique F

Programme F 04 : Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Rubrique 36

Libellé: Mesures éducatives et de placement

Montant: +CHF 1 500 000

Exposé des motifs : Accueil digne pour les mineurs non-accompagnés



Présentée par Jean Burgermeister

<u>Concerne</u>: **PL 12576-A**

Fonctionnement

F06 – Prestations transversales liées à la formation Nature 30 – Charges de personnel

+ 6'000'000 F

Couverture: Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹II est perçu:

- a) <u>96,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) <u>85,5</u> centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

+ 59'520'000 F

Plus de crèches!

Alors que le gouvernement avait annoncé qu'en compensation de la RFFA, le Canton développerait une véritable politique en faveur de la petite enfance, il n'a budgété que 33'000 francs supplémentaires. Un montant ridicule en comparaison des besoins immenses de la population.

PROJET DE BUDGET 2020 AMENDE	Total CHARGES REVENUS hors 37 et 39 hors 47 et 49	187.4 2'178'885'494 80'062'882	9.0				
ETP		- 18)		ה <i>י</i> ם	
	Techn 9 Budg.	•	buda			pnqg.	
TOTAL DES AMENDEMENTS	REVENUS hors 47 et 49						
TOT AMEND	CHARGES hors 37 et 39	14'994'059	275'804			357'393	
MOTIFS		2	Amendement du Conseil d'Etat visant à réintroduire les 3.6 etp supprimés, soit : Projets (+3.6 etp) Développement des prestations de soutien et de médiation du service de médiation scolaire sur demande des experts suite à l'affaire Ramadan (+0.6 etp)	Formation des enseignants et accompagnement pedagogique (+2.2 etp) A noter que suite au retrait des PL numériques 12494 et 12495, les 3.5 etp mentionnés dans les PL pour le DIP ont été retirés du projet de budget. Renfort du service Ecole, sport, art et citoyenneté pour faire face à la croissance des sorties scolaires et assurer le développement de projets à fort rayonnement (+0.8 etp)	Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances qui équivaut à -275'804 pour le programme F06, soit :	Nouveaux besoins inscrits au PB2020 (+836'135 francs) Sorties culturelles des élèves (+369'000 francs) Mise à niveau budgétaire des cotisations aux conférences intercantonales (+350'000 francs) Réallocations internes (+82'135 francs) Mise à niveau des dépenses générales du SEM et du SESAC (+35'000 francs)	Réduction linéaire opérée par rapport au budget 2019 (-478742 francs)
UDGET 2020	REVENUS hors 47 et 49	80.062'882					
PROJET DE BUDGET 2020	CHARGES hors 37 et 39	2'163'891'435					
Libellé			Charges de	personnel		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	
Nature			30			31	
Programme	•		F06 Prestations transversales	formation		F06 Prestations transversales liées à la formation	